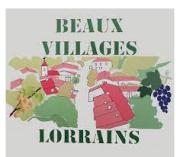


LA GAZETTE DE VILLE-SUR-YRON

N°115



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Parc
naturel
régional
de Lorraine

SOMMAIRE

- 1** : Le mot de la Maire
- 2** : Etat civil, la vie du village
- 3** : Le portrait
- 4** : Retrait gonflement argile
- 5** : Infos en vrac, à venir et à retenir !!
- 6, 7** : Elections municipales
- 8** : Page histoire
- 9** : Notre village en mouvement
- 10** : Infos en vrac !!
- 11, 12** : La vie au village
- 13** : Caméras des Champs, Solyron
- 14** : Le Préau
- 15, 16** : Le foyer rural



Le mot de la Maire

Chères toutes, chers tous,

Cette gazette municipale marque non seulement le début de cette nouvelle année mais également la fin d'un mandat municipal, marqué par de nombreux évènements communaux, nationaux et internationaux.

Alors que nous avons débuté avec la crise sanitaire du COVID et des périodes de confinement inédites, nous terminons aujourd'hui avec plusieurs crises sociales, économiques, environnementales et politiques. Cette situation nous a amenés à nous interroger, à repenser certains projets, à faire preuve de vigilance et enfin à être souple et agile dans tous les domaines de la vie locale.

Nous avons travaillé sur la question des relations humaines : la crise sanitaire a démontré que l'être humain avait besoin d'espaces dédiés aux échanges et interactions sociales. C'est chose faite, grâce au Préau ! Vous découvrirez dans les pages suivantes les événements menés depuis juillet 2025.

Pour répondre à la hausse des cambriolages et des incivilités, dont plusieurs foyers ont été victimes en 2024 et 2025, nous avons rencontré les services de gendarmerie, qui après la visite du village, nous proposeront courant 2026 une étude technique quant à la mise en place d'un système de vidéoprotection, favorisant la sécurité, respectant la vie privée et la réglementation.

Place aux remerciements : je tiens à honorer ici les bénévoles, les agents communaux et les élus qui investissent leur énergie pour notre village et qui ne comptent pas leur temps ! Vous êtes précieux pour notre territoire rural !

Je remercie en autre les membres du conseil municipal et les habitants qui m'ont accordé leur confiance durant ces six années.

2026 est là ! Et avec elle arriveront très rapidement les prochaines élections municipales. Elles se tiendront en mars, et proposeront un tout nouveau mode de scrutin. Vous trouverez en pages centrales les modalités de ce nouveau fonctionnement.

En attendant, je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année !

Que 2026 vous ouvre de nouvelles voies, qu'elles soient personnelles ou professionnelles,

Que 2026 soit prometteuse et chaleureuse, innovante et réconfortante.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Maud Lorenzi

MAIRIE DE
VILLE-SUR-YRON
15 rue du Château
54800 Ville-sur-Yron
TEL: 03.82.33.91.70

MAIL: mairie.villesuryron@wanadoo.fr

SITE: villesuryron.fr

ETAT CIVIL, LA VIE DU VILLAGE

ETAT CIVIL

Décès



Clément Borsenberger

le 28 octobre 2025 à Ville-sur-Yron, à l'âge de 82 ans.

Homme de terre et de traditions, Clément a consacré sa vie à son métier de paysan et de moutonnier et a passé paisiblement sa retraite à la ferme de Grisières.



Viviane Walter

le 11 novembre à Ville-sur-Yron, à l'âge de 71 ans.

Amoureuse des chats, elle était surnommée « Mamie Chat » par ses petits-enfants, avec qui elle se montrait très attentionnée.



Jean Trichot

le 2 décembre à Val de Briey , à l'âge de 97 ans.

Natif du village, on pouvait croiser Jean dans la rue du Trimazo avec son chien. Il connaissait l'histoire du village et la racontait avec plaisir.

Toutes nos condoléances

Naissance



Félicitations à

Éric et Guenaëlle domiciliés au 7 place du Village, pour la naissance de leur fille

Sélène Bultel née le 4 juillet 2025.

Tous nos vœux de bonheur à la famille !

Cérémonie du 11 novembre



On se souvient et on n'oublie pas !
Merci à nos deux lectrices du jour !



CCAS

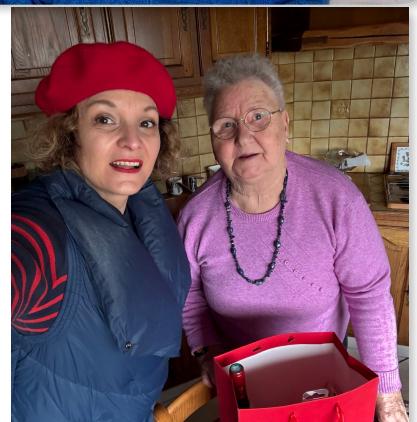
Remise des colis de Noël aux aînés

Très appréciés l'an passé, les colis de Noël ont une nouvelle fois été composés de produits régionaux, sélectionnés avec soin dans des commerces et producteurs de proximité.

Les membres du CCAS ont tenu à offrir des paniers authentiques et de qualité.

Cette année, chaque colis est accompagné d'une carte de voeux réalisée et offerte par Patricia Bausch (née Dupuis), enfant du village.

Au total, 32 colis ont été préparés avec attention et beaucoup de cœur pour nos aînés.



LE PORTRAIT

Johann Dupuis, artisan bottier orthopédique, travaille le cuir avec passion et en a fait son métier. Il a ouvert son propre atelier de cordonnerie et de chaussures orthopédiques au village.

Jacques Schwartz : Peux-tu te présenter rapidement .

Johann Dupuis : Oui, donc Johann Dupuis, habitant de Ville-sur-Yron depuis toujours. J'avais plutôt une formation dans le bâtiment mais j'allais régulièrement donner un coup de main à mon père qui était podologue et qui avait un atelier à Verdun.

Jacques : Et finalement tu en as fait ton métier.

Johann : Oui; je me suis formé sur le tas avec mon père et j'ai travaillé avec durant 25 ans. Au fil des ans j'ai pris la responsabilité de l'atelier fabrique puisqu'on était 8 personnes à la production.

Jacques : Pourquoi avoir fait ce choix de t'installer à Ville-sur-Yron?

Johann : A l'arrêt de l'activité de mon père, je me suis dit que ça pourrait être intéressant d'essayer de se lancer. D'autant que les allers-retours Verdun, quotidiens, me prenaient minimum 1h30 par jour avec, en plus, les frais inhérents aux déplacements.

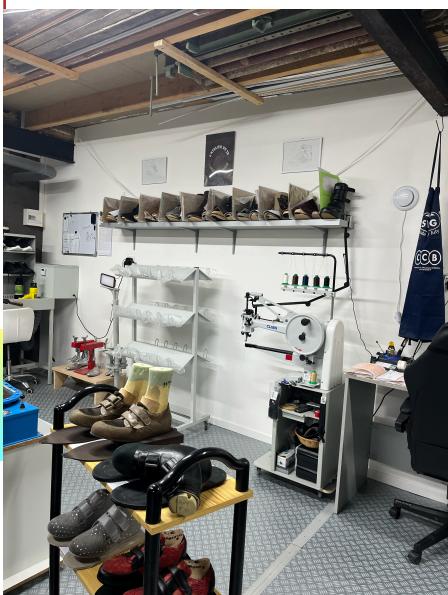
Jacques : Présente nous, maintenant, ton activité et les différents domaines dans lesquels tu peux intervenir.

Johann : Au départ, je me suis dit que l'idéal serait de pouvoir vivre juste avec la cordonnerie. Mais je me suis très vite rendu compte que ça ne suffirait pas et aujourd'hui mon activité principale est la sous-traitance pour les podologues qui représente, au moins, 80% de mon temps de travail. Bien sûr je répare, néanmoins, des chaussures à la demande.

Jacques : Peux-tu être un peu plus précis, justement, sur la sous-traitance que tu réalises.

Johann : Disons que je peux recevoir des chaussures avec les pièces déjà découpées et je me charge de tout l'assemblage ou, simplement, un moule de pied ou l'on doit fabriquer la chaussure de A à Z. Dans ce cas précis c'est pratiquement 2-3 jours de travail pour une paire.

Jacques : Quelles sont, pour toi, les évolutions possibles de ton activité?



Johann : Pour l'avenir, c'est difficile d'envisager d'embaucher quelqu'un. J'ai déjà du mal à me verser un salaire. Peut-être plutôt un apprenti que je formerai.

L'autre piste serait de m'équiper avec des machines plus performantes qui me feraient gagner du temps. Mais là on parle d'investissement lourd , ce qui n'est pas pour tout de suite.

Finalement, le mot de la fin, plein de sagesse, revient à sa compagne Johanna qui dit : « Ça valait le coup de tenter. On se donne 3 ans et on fera le bilan à ce moment là ».

Entretien réalisé à Ville-sur-Yron le 2 décembre 2025
par Jacques Schwartz



RETRAIT-GONFLEMENT ARGILE (RGA)

Risque retrait-gonflement des argiles : une expérimentation en Meurthe-et-Moselle

Le phénomène de **retrait-gonflement des argiles (RGA)** peut fragiliser les maisons individuelles. En période de sécheresse, les sols argileux se rétractent ; lorsqu'ils sont humides, ils gonflent. Ces mouvements peuvent provoquer des **fissures et des désordres structurels** sur les habitations.

Avec le **changement climatique**, ce risque s'accentue fortement. Selon les projections, les dégâts liés au RGA pourraient augmenter de **44 % à 162 % d'ici 2050**.

Face à cette situation, l'**État a retenu 11 départements**, dont la **Meurthe-et-Moselle**, pour mettre en place un **dispositif expérimental de prévention** destiné aux propriétaires de maisons individuelles situées en **zone d'aléa fort**.

Un accompagnement pour prévenir les dégâts

Ce dispositif permet :

- la réalisation et le financement d'un diagnostic technique de la maison,
- puis, si nécessaire, la prise en charge de travaux de prévention.

Sur notre territoire, l'État s'appuie sur **SOLIHA 54**, qui est le **point d'entrée unique pour les ménages** et assure l'accompagnement des propriétaires volontaires. Des **actions d'information et de sensibilisation** seront également organisées en 2026 en lien avec les élus locaux.

Qui peut en bénéficier ?

Vous pouvez déposer une demande si vous remplissez **toutes** les conditions suivantes :

- habiter une maison individuelle,
- être situé en zone d'exposition forte au RGA,
- maison achevée depuis **plus de 15 ans**,
- maison **non mitoyenne**, avec **2 niveaux maximum** (sous-sol compris),
- maison **non sinistrée** (fissures ≤ 1 mm),
- être propriétaire occupant,
- logement occupé à titre de **résidence principale**,
- respecter les plafonds de ressources.

 **Attention** : si la maison présente déjà des dégradations importantes, le dispositif ne peut plus être mobilisé.

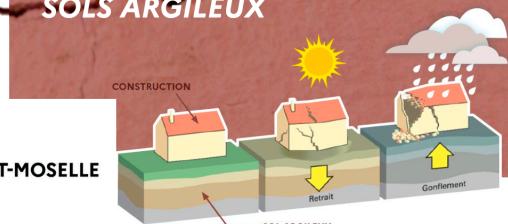
 Pour toute information ou démarche : **SOLIHA 54**

Retrouvez plus d'informations et testez votre éligibilité sur :
<https://fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr> ou via le QR code.



RETRAIT-GONFLEMENT ARGILE (RGA)
EXPÉRIMENTATION D'UN FONDS DE PRÉVENTION

► PROTÉGEZ VOTRE MAISON FACE AUX MOUVEMENTS DE SOLS ARGILEUX



 **PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE**
Liberté
Égalité
Fraternité

L'ÉTAT EXPÉRIMENTE UN FONDS DE PRÉVENTION RGA POUR AGIR AVANT LES SINISTRES

Bénéficiez d'un accompagnement pour financer des prestations de **diagnostic** et de **travaux préventifs**.

Contacts locaux :
- pour les communes de la Métropole du Grand Nancy : ALOHÉ (93 83 37 20 24 – CONTACT@ALOHE.ORG),
- pour les autres communes de Meurthe-et-Moselle : SOLIHA (03 83 30 80 60 – soliha54@soliha.fr).

 Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site : www.villesuryron.fr

INFOS EN VRAC, A VENIR ET A RETENIR !!

Banquet de l'Expérience : réservez votre 1^{er} février !

Le CCAS et le Foyer Rural invitent les habitants **nés avant 1971** à un déjeuner convivial et festif sur le thème de **la montagne en hiver**.

Un **moment chaleureux et gourmand**, préparé par le chef **Philippe**, avec une **animation** pour rythmer la journée et partager rires, bonne humeur et souvenirs autour d'un banquet inoubliable !

Faucardage de la station d'épuration -Appel aux bénévoles

RDV : Le 31 janvier 2026 à 8h30 pour le faucaudage de notre **station d'épuration**. La commune lance un **appel aux bénévoles** pour participer à cette journée utile et essentielle au bon équilibre.



Cérémonie des maisons fleuries & Accueil des nouveaux habitants



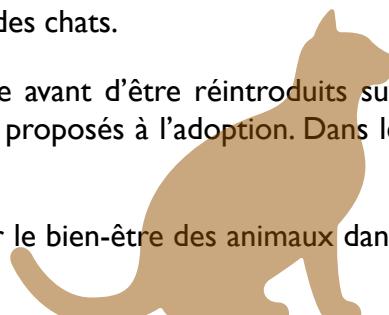
**RDV: Le vendredi 30 avril 2026
à 18h30** à la salle René Bertin

Campagne de stérilisation des chats

Le **SIVU Chenil du Joli Bois de Moineville**, à la demande de la mairie et suite à la sollicitation d'un habitant, organisera prochainement une campagne de stérilisation des chats.

Les chats capturés seront **stérilisés et pucés** au nom de la mairie avant d'être réintroduits sur place. Les chats sociables pourront, si des places sont disponibles, être proposés à l'**adoption**. Dans le cas contraire, ils seront relâchés sur leur lieu d'origine.

Cette initiative vise à mieux contrôler la population féline et à favoriser le bien-être des animaux dans notre commune.



Collecte des sapins de Noël

Le **SIRTOM** propose de réitérer l'opération de collecte des sapins de Noël.

Cette initiative vise à favoriser le recyclage des sapins naturels après les fêtes, tout en offrant un service pratique et écologique aux habitants des communes participantes.

En 2025, le SIRTOM a ainsi collecté **10 tonnes de sapins**, soit environ **1 000 sapins**, sur les **25 communes participantes**.

La collecte aura lieu sur une seule journée : le mercredi 14 janvier 2026.

💡 Les sapins devront être déposés **sur le côté de la salle René Bertin (parking)**.
Une **banderole sera installée** pour indiquer le lieu de dépôt.



UN NOUVEAU MODE DE SCRUTIN EN 2026 POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Lors des prochaines élections municipales de mars 2026, les communes de moins de 1000 habitants seront soumises à un nouveau mode de scrutin (loi du 21 mai 2025), qui modifie la façon dont seront élus les conseillers municipaux.

→ Ce qu'il faut retenir :

 **Obligation de parité** : Désormais, les listes de candidats doivent être **paritaires**, c'est-à-dire être composées d'un nombre d'hommes et de femmes égal, avec une alternance stricte « femme-/homme » ou « homme-femme ».

Cette règle vise à favoriser une meilleure représentation des femmes au sein des conseils municipaux.

 **Une liste « bloquée » – Sans panachage** : Il ne sera plus possible pour l'électeur de **rayer des noms**, de les remplacer ou de modifier l'ordre des candidats de la liste (ce que l'on appelle le panachage) : l'électeur votera pour une liste complète telle qu'elle a été déposée.

Si des noms sont barrés ou ajoutés, le bulletin sera considéré comme nul.

 **Le principe de la proportionnelle avec « prime majoritaire »** : Le nouveau mode de scrutin est un scrutin de liste **à deux tours**, dans lequel :

- Si une liste obtient au 1er tour la **majorité absolue** des suffrages exprimés, elle obtient **la moitié** des sièges à pourvoir (« prime majoritaire »). Les sièges restants sont répartis entre toutes les listes qui ont franchi un seuil (au moins 5 % des suffrages exprimés) selon la méthode de la plus forte moyenne.
- Si aucune liste ne recueille cette majorité absolue au 1er tour, un 2e tour est organisé. Seules les listes ayant obtenu au 1er tour au moins 10 % des suffrages peuvent se maintenir. La liste arrivée en tête obtient la prime, et les autres sièges se répartissent comme précédemment.
-

 **Pourquoi ce changement ?**

- Harmoniser les règles entre les communes de moins de 1 000 habitants et celles de 1 000 habitants et plus.
- Favoriser la parité dans les petites communes : la proportion de femmes était jusque-là plus faible (env. 37,6 %).
- Donner une majorité stable à l'équipe qui arrive en tête tout en assurant une représentation des autres listes lorsque le nombre le permet.
- Simplifier le dépouillement (le panachage rendait le comptage long et source d'erreurs).
- Maintenir la vitalité démocratique dans les communes rurales et renforcer la cohérence d'équipe : les élus d'une même liste auront préparé ensemble leur projet communal.

 **Ce qui change pour notre commune**

- Les listes de candidats devront être déposées obligatoirement sous forme de liste complète & paritaire.
- Il faudra renoncer au panachage.
- Le mode de répartition des sièges sera désormais basé sur cette proportionnelle avec prime majoritaire.
- Une souplesse est prévue : dans les communes de moins de 1 000 habitants, les listes peuvent comporter jusqu'à **2 candidats de moins** que l'effectif légal du conseil municipal.

 **En résumé pour Ville-sur-Yron**

- **Nombre de sièges légaux** pour notre commune : **11**
- **Liste autorisée** : entre **9 et 13 candidats**
- **Parité obligatoire** : alternance homme/femme ou femme/homme
- **Vote sur liste complète**, sans rayer ni ajouter de noms
- **Répartition proportionnelle** avec prime majoritaire

Avant 2026, le panachage, c'était quoi ?

Le **panachage** était la possibilité pour les **électeurs** dans les communes de moins de 1 000 habitants de **modifier le bulletin de vote** à leur convenance, à savoir :

- **rayer** des noms sur une liste,
- **ajouter** des candidats d'une autre liste ou des candidats isolés,
- ou même **composer sa propre liste "à la main"**.

Cela donnait des bulletins très personnalisés : chacun "faisait sa liste" selon ses affinités, en mélangeant les noms de plusieurs listes — d'où le nom de **panachage**.

Comment cela fonctionnait ?

Chaque voix comptait **pour la personne**, et non pour une liste entière. Lors du dépouillement, le nombre de voix **obtenues individuellement** par chaque candidat était comptabilisé. Les élus étaient ensuite désignés dans l'ordre décroissant des résultats.

Ce qui change à partir de 2026

Avec la réforme, le panachage **n'est plus autorisé** dans les communes de moins de 1 000 habitants. Désormais :

- On **vote pour une liste complète**, sans pouvoir ni rayer ni ajouter de nom.
- Les résultats et la répartition des sièges se font **par liste**, selon la **proportionnelle avec prime majoritaire**.

AVANT – APRES

Éléments du scrutin	Avant la réforme	Après la réforme (2026)
 Type de scrutin	Majoritaire plurinominal	Proportionnel à deux tours avec prime majoritaire
 Panachage	Autorisé	Interdit
 Parité	Non obligatoire	Obligatoire (alternance homme/femme ou femme/homme)
 Dépouillement	Individuel (par candidat)	Par liste
Représentation des minorités	Faible	Possible selon les voix obtenues
Cohérence d'équipe	Variable	Renforcée
Nombre de sièges	Inchangé	Inchangé (mais liste peut avoir jusqu'à 2 noms de moins)

Exemple concret de répartition des sièges pour une commune de 490 habitants – 11 sièges à pourvoir

Trois listes se présentent :  **Liste A**  **Liste B**  **Liste C**

Résultats du 1er tour

Liste	Voix obtenues	% des suffrages	Sièges attribués
 Liste A	210	60 %	 Prime majoritaire : 6 sièges
 Liste B	90	26 %	3 sièges
 Liste C	50	14 %	2 sièges
Total	350	100 %	11 sièges

- La **liste A** arrive en tête avec plus de 50 % des voix.
- Elle obtient donc **la moitié des sièges (6)** grâce à la **prime majoritaire**.
- Les **5 sièges restants** sont répartis **proportionnellement** entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages (ici les trois listes).

 Répartition finale:  Liste A → 6 sièges  Liste B → 3 sièges  Liste C → 2 sièges

C'était mieux avant ?

Suite des faits diversiers

Coquette et rouée. — Marie Amélie L [...], née à Ville-sur-Yron, est inculpée de vol et de bris de clôture. La prévenue a quelques cheveux gris, ce qui non seulement lui blanchit les tempes, au grand détriment de sa coquetterie, mais lui fait monter encore le rouge à la figure, lorsqu'on lui demande son âge. Elle s'est aujourd'hui précautionneusement recouvert le chignon d'un fichu. [Le président du tribunal la questionne ensuite avec ironie sur son âge ...]

D. — Vous n'avez jamais été condamnée ?...

La prévenue, indignée. - Ah ! mais ! Dites donc !

D. — Vous avez volé cinq francs à la bonne d'une maison de la rue des Quatre-Eglises, à Nancy, où vous alliez faire les "débarras"

R. — Pardon ; je lui ai emprunté cent sous ! Ce n'est pas la même chose.

D. — Parfaitement, vous les avez pris dans la poche d'une robe, alors que vous croyiez être seule. On vous a malheureusement aperçue et vous avez aussitôt remis la pièce. Voilà, certes, un drôle d'emprunt. [...] Mais le toupet ne vous fait pas défaut. Quelques jours plus tard, jugeant l'occasion propice — vous pensiez que les maîtres étaient absents pour la journée — vous allez querir un serrurier et vous le priez d'ouvrir leur porte, en disant que l'appartement était le vôtre et que vous en aviez perdu la clef ! Le propriétaire se trouvait à l'intérieur. Il entendit le bruit, ouvrit !... Et certes on ne saurait dire lequel fut le plus surpris, de vous ou du serrurier ?... Pourquoi vouliez-vous voler ?

R. — C'était pour avoir du pain !

D. — Non ; c'était plutôt pour avoir du vin, car vous vous livrez à l'intempérance. — Quatre mois de prison, avec sursis. *L'Est Républicain du 10 février 1899*

Les incendies un fléau fréquent

Dimanche dernier, pendant la messe, le feu s'est déclaré dans une des maisons de Ville-sur-Yron ; le curé a aussitôt cessé l'office divin, et suivi de tous les habitants, il s'est rendu près du foyer de l'incendie; grâce à son zèle et à l'activité et à la prudence du maire, les habitants, dont les travaux étaient bien dirigés, se sont promptement rendus maîtres du feu. Une seule maison a été brûlée ; elle était assurée. *Gazette de Metz et de Lorraine du 3 août 1832*

Le 21 septembre, une bergerie a été incendiée avec les récoltes qu'elle contenait à Ville-sur-Yron *Gazette de Metz et de Lorraine du 3 octobre 1843*.

Dans la matinée du 5 janvier dernier, un violent incendie a éclaté dans la maison de ferme de Grizières, de vastes engrangements, presque remplis, étaient déjà embrasés, et bientôt le corps-de-logis, dont les greniers étaient chargés d'une immense quantité de grains, seraient indubitablement devenus la proie des flammes si la pompe de cette localité et celles des communes de Mars-la-Tour, Jarny, Conflans et Chambley, n"étaient venues s'y opposer. *L'Espérance du 9 février 1850*

Un incendie s'est déclaré, le 21 octobre matin, dans la chambre à four du sieur Louis, meunier à Ville-sur-Yron. Le feu a été promptement éteint. La perte, évaluée à 200 fr., est couverte par les assurances. *Le Vœu national, Écho du pays messin du 10 novembre 1861*

Un incendie a consumé, jeudi dernier, la maison du sieur Bougenel, manœuvre à 1a Ville-aux-Prés [...]. Les secours

apportés par les pompiers de Mars-la-Tour, ont empêché le feu de s'étendre aux bâtiments contigus. Le dommage est évalué à 1.300 fr. environ. Tout était assuré. *Courrier de la Moselle du 24 août 1865*

Un incendie s'est déclaré jeudi, à 6 heures du soir, à la ferme de Grizières, [...]. L'alarme ayant été donnée par un domestique de la ferme, la plus grande partie de la population de Mars-la-Tour, le corps des sapeurs-pompiers en tête, s'est portée en toute hâte sur le lieu du sinistre. Après trois heures de travail, on est parvenu à circonscrire l'incendie qui avait pris des proportions considérables. Cet incendie est attribué à la malveillance. Les soupçons se sont aussitôt portés sur un individu, ancien marcaire¹ de la ferme, qui en avait été expulsé depuis quelque temps, et que l'on voyait depuis trois jours rôder aux environs. Cet individu, dont les réponses ont quelque peu confirmé les soupçons qui planaient sur lui, a été arrêté par la gendarmerie sur le lieu même de l'incendie, et écroué à la maison d'arrêt. Les pertes, évaluées à 7.000 fr. environ, sont couvertes par les assurances. *Moniteur de la Moselle du 25 novembre 1868*

Le 1er septembre, entre 2 et 3 heures de l'après-midi, on signalait un commencement d'incendie d'une meule de paille, appartenant au sieur Grandidier, cultivateur à Ville-aux-Prés ; deux enfants, qui s'amusaient avec dés allumettes autour de cette meule, y ont mis le feu, qui a été éteint presque aussitôt. Les dégâts sont évalués à 16 fr., que les parents de ces enfants ont payés. Cette meule n'était pas assurée. *L'Espérance du 7 septembre 1878*

Le 26 du courant, vers 9 h. 1[4] du soir, un incendie a dévoré une meule de gerbes de blé, située à 200 mètres de la ferme de la Grange, et appartenant à MM. Beaudoin et Varin, fermiers associés à la Grange. Les pertes, évaluées à 3.000 fr., sont couvertes par une assurance. Les causes du sinistre sont inconnues. *L'Espérance : courrier de Nancy du 31 janvier 1896*

Violences et agressions

On raconte,... qu'il y a quelques jours le sieur H [...], ancien maréchal-ferrant à Ville-sur-Yron, poursuivi à coups de pierres jusqu'à son domicile par des jeunes gens de Droitaumont, est mort le lendemain des suites des blessures qu'il a reçues. Le parquet de Briey s'est transporté sur les lieux. *L'Espérance [...] du 3 mai 1882*

Coup de houlette ² [...] vers la fin de la semaine dernière, sur la route de Mars-la-Tour à Conflans, Charles N [...], de Ville-sur-Yron, a reçu du nommé Willem G [...], berger au même lieu, des coups de houlette, qui ont produit de fortes contusions. - Plainte a été portée. *Le Progrès de l'Est du 13 octobre 1886*.

Décidément peu chanceux, le même est victime d'un accident du travail : [...] N [...], journalier, a été victime d'un accident. Etant à la charrue, au Fond de la Cuve, pour le compte de M. Baudoin, cultivateur à la ferme de Grizières [...], il a été renversé par un cheval, qui lui a fracturé la mâchoire inférieure et lui a fait plusieurs contusions à la poitrine, en se cabrant et piétinant avec fureur sa victime, qu'on a ramenée sans connaissance jusqu'à la ferme. *L'Espérance du 5 octobre 1887*

Suite à la prochaine gazette ...

Article Luc Delmas

¹ De l'allemand Melker (« trayeur, celui qui traite les vaches ») ; les Alsaciens disent, en dialecte, Malker, d'où est venue la dénomination de marquard, mot dont a fait ensuite marcaire afin de franciser le mot.

² Bâton ou crosse de berger

NOTRE VILLAGE EN MOUVEMENT

Passage du Jury “Villes et Villages Fleuris” le 15 juillet 2025

Le jury du label **Villes et Villages Fleuris** est venu évaluer le maintien de notre distinction “**3 Fleurs**”. Il a salué le dynamisme du village, la qualité des animations et l’implication des habitants.

Cependant, il a formulé certaines recommandations afin de mieux répondre aux attentes actuelles du label, qui évoluent et se rapprochent de celles des communes plus importantes. Le jury invite notamment la commune à **formaliser sur papier la gestion des espaces verts** (ex. : plan de gestion différenciée) afin de rendre nos pratiques plus lisibles et plus durables.

Si le village a renforcé l’usage de **vivaces** pour économiser l’eau – recommandation d’un précédent jury – il nous est désormais demandé de retrouver un **équilibre** en termes de couleurs dans les massifs. La commune sollicitera un **accompagnement technique** pour les améliorer.

Le jury souhaite également que les tailles des arbres communaux soient réalisées uniquement par des personnes formées et/ou encadrées.

Une **réserve** a été émise par le jury. La municipalité prendra donc en compte ces remarques tout en restant fidèle à l’identité de notre village.



La commission de sécurité



La Commission de Sécurité : un rendez-vous essentiel pour les établissements recevant du public

Tous les 5 ans, la Commission de Sécurité procède à une visite dans les établissements recevant du public (ERP) des communes, c'est le cas pour notre salle des fêtes René Bertin ou encore pour notre café associatif le Préau.

Cette instance, composée notamment de représentants des sapeurs-pompiers, de la préfecture et de services techniques spécialisés, a pour mission de vérifier que ces bâtiments répondent aux normes de sécurité en vigueur.

Son rôle est de s’assurer que les installations électriques, les systèmes d’alarme, les issues de secours, la signalétique, ou encore les dispositifs anti-incendie sont conformes et fonctionnels. Elle vérifie également la capacité d’accueil, la présence d’extincteurs adaptés, ainsi que la facilité d’évacuation du public en cas d’urgence.

Les enjeux sont importants : il s’agit avant tout de garantir la sécurité de tous – enfants, familles, associations, visiteurs – lors des activités et événements organisés dans ces lieux. Cette démarche est aussi indispensable pour permettre à la commune de maintenir l’ouverture de ses ERP en toute légalité.

Pour la municipalité, ces contrôles impliquent parfois des travaux et des remises aux normes. Malgré ces contraintes, ils représentent **un investissement nécessaire pour préserver la qualité et la sécurité de nos équipements publics**.

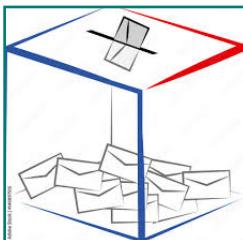
La commune reste pleinement mobilisée pour répondre à ces exigences et assurer des conditions d’accueil toujours plus sûres pour chacun.

Ainsi, la commune réalisera des travaux de remise aux normes pour la salle René Bertin dont le contrôle a été réalisé le 9 décembre dernier. Ces interventions concernent : **l’installation d’une alarme, la vérification des systèmes d’aération, la signalétique et la mise en place de portes accessibles aux personnes à mobilité réduite**.

INFOS EN VRAC !!

Election des conseillers municipaux

Le décret n°2025-848 du 27 août 2025 a fixé la date de convocation des électeurs en vue de procéder à l'élection des conseillers municipaux et communautaires au :



- Dimanche **15 mars 2026** pour le premier tour
- Dimanche **22 mars 2026** dans les communes dans lesquelles un second tour de scrutin est nécessaire

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES --- DELAI !!

Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer au scrutin, seront déposées au plus tard **le 4 février 2026 pour une inscription en ligne et le vendredi 6 février 2026 pour une inscription en mairie**, à l'exception des inscriptions dérogatoires prévues à l'article L.30 du code électoral.

Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser au secrétariat de mairie.



www.le-recensement-et-moi.fr

Cette année, la commune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier 2026. La campagne se terminera le 14 février 2026.

Comment ça se passe ?

- Une lettre de la maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, madame **Dominique Schwartz** recrutée par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre.
- Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.
- Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement ! Mais le recensement reste possible sous forme papier.
- Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter le secrétariat de mairie par téléphone au 03.82.33.91.70 ou par mail mairie.villesuryron@wanadoo.fr .
- Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Les bornes d'apport volontaire dédiées au papier ont été retirées sur le territoire du SIRTOM

👉 Pourquoi ce changement ?

Les bornes sont de moins en moins utilisées, Trop d'erreurs de tri (plastiques, cartons, polystyrène),

Et surtout... **le papier est mieux valorisé dans votre sac transparent ou bac jaune.**



Tous vos papiers se trient avec les emballages :

Journaux, magazines, cahiers, prospectus, enveloppes, petits cartons...

➡ Direction le sac transparent ou le bac jaune !

Ce nouveau fonctionnement rend le tri plus simple, plus efficace, plus économique et plus écologique.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement au quotidien !

LA VIE DU VILLAGE



Passage du jury communal fleurissement, le 21 juillet 2025

Clara-Lou (jeune du village),
Elodie (service fleurissement de Jarny),
Brigitte (premier prix 2024),
Marylène, Jacky et Nathalie (conseil municipal).



Le 27 août 2025,
la municipalité
a accueilli
**Madame
Hélène
Geronimi,**
**Sous-Préfète
de Val de Briey.**
Échanges et
discussions autour
des projets
communaux et
visite du village.



Les Rencontres Régionales de l'Énergie Citoyenne du Grand Est se sont déroulées à la salle René Bertin, le mardi 29 juillet 2025.

Le village, étape de marcheurs !

- Transjarnysienne : Dimanche 14 septembre 2025
- Marche Roses : Dimanche 12 octobre 2025



Renouvellement de la couche de voirie, les 28 et 29 octobre 2025

Travaux réalisés par
l'entreprise COLAS
pour le compte du
Conseil départemental
de Meurthe-et-Moselle.

💩 Votre chien a
laissé un souvenir ?
Merci de ne pas le laisser
au voisin !!

Ici, on ramasse.
Merci pour le village...
et pour les chaussures !



LA VIE DU VILLAGE

Surveillance des frelons : restons attentifs

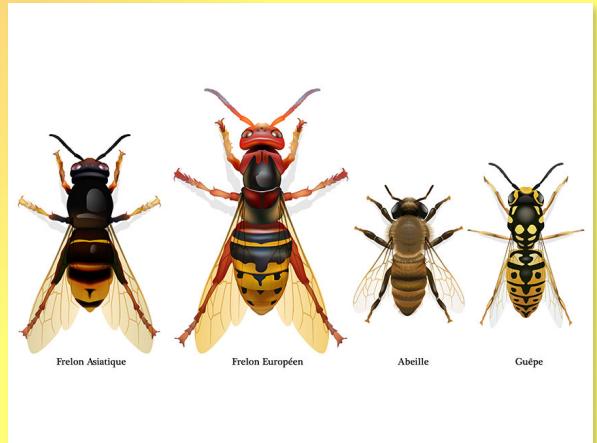
Cet automne, trois nids de frelons ont été repérés sur notre commune. La première gelée précoce du mois de novembre a provoqué la fuite de la reine, qui s'enterre pour passer l'hiver : les nids visibles actuellement sont donc désormais désertés.

Cette pause hivernale reste toutefois provisoire. Dès le printemps, avec le retour des températures douces, les reines fondatrices recommenceront à construire **de nouveaux nids**, parfois très tôt en saison.

La municipalité invite les habitants à **rester vigilants**. Si vous repérez un nid en formation (souvent de petite taille au début) :

- **Si le nid se trouve sur votre terrain, faire intervenir directement une société d'éradication**, la réglementation imposant que l'intervention soit prise en charge par le propriétaire.
- **Le signaler en mairie**, afin que nous puissions suivre l'évolution de la situation.

Cette vigilance collective permettra de limiter la prolifération de ce nuisible sur notre territoire.



Arbre de la transition

Dans le cadre de l'opération **Arbre de la transition**, chaque commune de l'intercommunalité **OLC** a reçu un tilleul. Celui de notre village a été **planté par nos soins**.

Cet arbre est un **symbole fort de l'engagement**

du territoire dans la mise en œuvre du **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** : un geste concret pour un environnement plus vert, un cadre de vie plus agréable et une meilleure adaptation face aux effets du changement climatique.



Un nouvel abri pour les poubelles et les équipements communaux

Un nouvel abri a été installé pour accueillir les poubelles de la **mairie, des locataires et du Préau**. Auparavant stokés sous l'ancien préau, les déchets et sacs de tri disposent désormais d'un **espace dédié**, plus pratique et plus esthétique.



Cette structure servira également de support au panneau d'affichage communal ainsi qu'aux boîtes aux lettres.

Un grand merci aux bénévoles qui ont participé à son montage et ont contribué, une fois de plus, à la vie du village grâce à **leur coopération et leur engagement** !

L'AVENIR DU FESTIVAL CAMERAS DES CHAMPS



En 2026 le festival va prendre le temps de réfléchir à sa transformation.

Pour diverses raisons, notamment notre vieillissement, nous avons décidé d'une année blanche pour 2026, le temps de réfléchir à la manière de poursuivre les rencontres cinématographiques, les échanges autour des questions que soulèvent les réalisateurs de documentaires sur le monde rural ici et ailleurs.

Pendant 26 ans le festival a tenu ses promesses et a suscité des rencontres, des échanges et parfois des prises de conscience, et cette expérience d'un quart de siècle doit pouvoir continuer ! Autrement, avec d'autres à la tête, mais toujours présent sur notre territoire.

C'est la raison pour laquelle nous profiteront de l'année 2026 pour réunir tous les partenaires qui nous ont accompagnés depuis le début, (Le Parc Naturel Régional de Lorraine, l'Intercommunalité, le Département, la Région, la Drac-CNC), en soutien à la Commune et au Foyer Rural, pour trouver une solution et réussir la transition que nous souhaitons tous. Soyons optimistes,...des pistes sont ouvertes...



SOLYRON

L'année 2025 va s'achever et la coopérative solaire SOLYRON constate avec plaisir que cette année sera meilleure que l'année 2024, équivalente à 2023 malgré quelques aléas.

Deux remarques toutefois...

La production aurait certainement été meilleure si le réseau avait été en capacité d'accueillir, en particulier dans les mois les plus ensoleillés, la production potentielle de nos installations. Chacun constate qu'Enedis mène actuellement les travaux pour que son réseau soit en capacité d'accueillir tout ce que le village produit.

D'autre part le projet d'extension à l'extérieur du village a marqué le pas puisqu'il nous faut trouver une solution contractuelle, notamment par de l'autoconsommation collective, pour entrevoir de nouvelles installations à proximité de Ville-sur-Yron. C'est sur ce projet que nous allons consacrer nos efforts en 2026.

Bien sûr nous sommes conscients que les résultats de la coopérative SOLYRON ne sont qu'une petite contribution à la transition énergétique nécessaire, comme chacun le constate en voyant se multiplier les effets dévastateurs du dérèglement climatique.

576 537	kWh
375	T CO₂
1 873 744	Km
90 574	€

Le Préau

CAFE ASSO

Après l'inauguration du café associatif, **Le Préau** ouvre désormais ses portes **tous les vendredis soirs**, avec quelques soirées à thème (en fonction de la disponibilité des bénévoles).

Dans une ambiance conviviale et décontractée, des boissons et une petite restauration vous sont proposées.

Des ateliers et animations, pour les enfants comme pour les adultes, ont été proposés tout au long de ce second semestre 2025.

- Le 5 juillet : Partir en livres avec Popcom pour les enfants et ados.
- Du 21 au 25 juillet : Atelier ados : conception d'un clip musical aux F'estivales en coopération avec Popcom.
- Le 25 juillet : Concert dans le cadre des F'estivales OLC _ Old Boys in Town.
- Le 16 octobre : Café littéraire animé par Gaby.
- Le 17 octobre : Soirée Octobre Rose. Les bénéfices ont été versés à une association locale « Espoir & Vie » (500€).
- Le 25 octobre : Marathon de Tarot de 12 heures.
- Le 31 octobre : Soirée Halloween.
- A partir du 6 novembre : 10 Ateliers de Sophrologie, animés par Cécile Olivier, en partenariat avec le Département de Meurthe-et-Moselle et la Commission des Financeurs.
- Le 8 novembre : Atelier de scrapbooking, animé par Patricia Bausch.
- Le 13 novembre : Café littéraire #2
- Le 22 novembre : Atelier créatif (création d'un calendrier de l'Avent) animé par Juline Kauffmann.
- Le 5 décembre : Soirée spéciale St Nicolas.
- Le 19 décembre : Soirée spéciale Noël.
- Le 19 décembre : Atelier créatif (décoration de Noël) animé par Céline Guzzo.



**Un lieu de rencontres
ouvert à tous, sans
exception**

LE FOYER RURAL

Assemblée Générale du 13 septembre 2025



BUREAU 2025/2026

Président : Rayann Gueoual

Vice-président : Cyril Vicentini

Trésorier : Elise Schwartz

Vice-trésorier : Sébastien Lorenzi

Secrétaire : Marylène Brault

Responsable Le Préau : Sébastien Lorenzi

Responsable des locations de la Salle

René Bertin: Jacques Schwartz

Le foyer rural continue de dynamiser la vie du village !

En cette fin d'année encore, le foyer rural a fait vibrer la vie du village grâce à une belle diversité d'activités.

Les activités sportives — tai-chi, yoga, gym et pilates — qui se déroulent à la salle René Bertin remplissent la salle, le soir, chaque semaine tant elles comptent d'adeptes.

Un tournoi de tarot, rassemblant une vingtaine de joueurs pendant 12 heures, a permis de se réunir pour un moment convivial et amusant.

Deux ateliers d'œnologie ont réuni les amateurs de bons crus au Préau, tandis qu'Halloween a été célébré avec une chasse aux bonbons suivie d'une soirée déguisée haute en couleurs.

Le traditionnel Beaujolais a rassemblé 25 convives au Préau dans une ambiance chaleureuse, sans oublier l'ouverture quasi systématique du Préau chaque vendredi soir pour des afterworks conviviaux, parfois à thème comme l'afterwork octobre rose qui a permis de récolter 500 € pour l'association Espoir et vie.

Et pour clôturer l'année en beauté, une soirée de Noël en compagnie de Saint Nicolas, puis le samedi 6 décembre pour les petits gâteaux de Maud.

Et ce n'est pas fini !

Préparez votre plus belle tenue fluo pour :

La **soirée Années 80** du **7 février**, animée par **BebelSound**, avant de fêter la **Saint Patrick** le **samedi 14 mars**.

Les places seront limitées, pensez à réserver rapidement !

Le foyer rural continue de recruter des bénévoles — n'hésitez plus à nous rejoindre pour partager ces moments !

Article Rayann Gueoual

CARTE DU FOYER

Montant de l'adhésion :
14€ pour l'année
2025/2026

Cela vous permet d'être assuré et d'accéder aux activités du foyer



LE FOYER RURAL



TAÏ CHI Lundi de 18h45 à 20h00
YOGA Mardi de 20h00 à 21h30
GYM Mercredi de 19h00 à 20h00
PILATS Jeudi de 18h00 à 18h45

Une fois par trimestre, Amandine, de la Sommellerie de France à Conflans, vient animer la soirée et assurer une formation d'œnologie.



Atelier « petits gâteaux de Maud »
samedi 6 décembre



Sorciers, citrouilles et super-héros :
les enfants étaient prêts pour la
chasse aux bonbons !



Association Espoir et Vie
Octobre Rose
Remise de chèque de 500€



COMITÉ RÉDACTIONNEL: Maud Lorenzi, Jacques Schwartz, Nathalie Rodriguez

MISE EN PAGE: Nathalie Rodriguez

Imprimé par nos soins

